



**Les VERT-E-S suisses**

Bettina Beer  
Waisenhausplatz 21  
3011 Berne

bettina.beer@gruene.ch  
031 511 93 21

Département fédéral de l'intérieur  
Inselgasse 1  
3003 Berne

*par e-mail à : kinderjugend@bsv.admin.ch*

Berne, le 28 mars 2024

**Consultation sur l'Ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, renforcement des droits de l'enfant**

Mesdames, Messieurs,

Les VERT-E-S vous remercient de les avoir sollicité-e-s pour la consultation sur la modification de l'Ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (OEEJ).

Avec la modification prévue de l'OEEJ, le but du Conseil fédéral est de renforcer les droits de l'enfant en Suisse en prenant en charge des tâches de soutien et de coordination qui dépassent les capacités des cantons, ou en déléguant ces tâches à des acteurs externes. Du point de vue des VERT-E-S, il s'agit là d'un effort dans la direction d'un renforcement des droits de l'enfant qui mérite d'être salué. **Toutefois, les modifications proposées ne répondent pas aux enjeux soulevés par la motion 19.3633 Noser « Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant ».** Pour les VERT-E-S, ne pas mettre en œuvre l'objectif principal d'une motion approuvée par le Parlement est problématique d'un point de vue démocratique.

Or, un service de médiation pour les droits de l'enfant ou un réseau d'institutions correspondantes (au niveau des régions linguistiques, des régions ou des cantons) dans le système fédéraliste, tel que demandé par la motion 19.3633 Noser, est essentiel pour la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. **Le projet soumis à consultation ne répond donc pas de manière satisfaisante aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à la Suisse.** Une structure de médiation consiste à soutenir les enfants et les jeunes dans leurs contacts avec le système juridique et dans leur accès à la justice. Elle devrait être habilitée à enquêter sur les plaintes des enfants, à conseiller les enfants dans les procédures et, le cas échéant, à les aider à intenter un recours. La présente adaptation de l'ordonnance ne répond pas à ce besoin de combler des lacunes largement reconnues.

**Cela étant, les VERT-E-S saluent le fait que le Conseil fédéral souhaite expressément fixer la responsabilité de l'OFAS/DFI en matière de droits de l'enfant et définir clairement sa responsabilité et le renforcement des droits de l'enfant grâce à l'attribution de moyens plus importants par le biais de l'OEEJ. Les VERT-E-S soutiennent également la déléguation des tâches prévues dans l'ordonnance à une institution.** L'Institution suisse des droits humains ISDH nouvellement créée semble prédestinée à assumer ces tâches. Cela permettrait d'éviter la fragmentation des activités autour des droits de l'enfant et de favoriser la coordination et la mise en réseau. **Il sera toutefois essentiel de doter l'institution en question de**

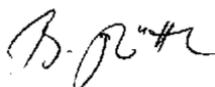
**ressources financières suffisantes et de garantir son indépendance.**

Les VERT-E-S saluent le renforcement des droits de l'enfant à travers l'actuel avant-projet. **Ils demandent cependant qu'en sus des propositions soumises à consultation un bureau de médiation pour les droits de l'enfant soit mis en place dans un avenir proche.**

Finalement, les VERT-E-S attirent l'attention sur le fait que ni la motion 19.3633 ni l'avant-projet ne prennent spécifiquement en considération les besoins spécifiques des enfants en situation de migration ou dans la procédure d'asile. Selon la Convention relative aux droits de l'enfant, tous les enfants ont les mêmes droits, y compris ceux qui sont issus d'un contexte migratoire. Pour assurer cela, la vulnérabilité particulière des enfants (accompagnés et non accompagnés) en procédure d'asile doit être prise en considération lors de la mise en place d'instruments pour la promotion des droits de l'enfant, et en particulier d'un bureau de médiation.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position.

Meilleures salutations



Balthasar Glättli  
Président



Bettina Beer  
Secrétaire politique